



COSUI MAYOTTE :

L'UFAP MAINTIENT LA PRESSION

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 19 février 2025,

Le 13 février 2025, a eu lieu le comité de suivi concernant la « reconstruction » de Mayotte. Nous saluons les efforts déployés par l'administration pour la mise en œuvre d'un plan d'action ministériel face à la catastrophe qui a frappé Mayotte.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, la mobilisation rapide et les premiers dispositifs mis en place témoignent d'une volonté de répondre aux urgences. Cependant, ce plan reste perfectible, et nous restons particulièrement vigilants quant au respect des engagements pris et du calendrier annoncé.

À peine les premiers soins des plaies du cyclone **Chido** en décembre 2024 prodigués, l'archipel de Mayotte a de nouveau été frappé par la tempête **Dikeledi** en janvier 2025. Cette succession de catastrophes naturelles a aggravé la situation des agents du Ministère de la Justice sur place.

L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé que le centre pénitentiaire de Majicavo avait été doublement fragilisé. D'abord fin septembre 2024, après une mutinerie d'ampleur qui a porté de lourds dommages à l'intégrité structurelle et son fonctionnement. Puis, celle-ci a de nouveau été mis à mal par les dégâts provoqués par le cyclone Chido.

A cette suite, le passage de la tempête Dikeledi, a davantage endommagé les infrastructures. Les grillages arrachés, les caméras hors service, les toitures détériorées et l'éclairage devenu insuffisant mettent en péril la sécurité de la structure et celle des agents. Malgré l'engagement des ERIS et des personnels réunionnais qui œuvrent dans des conditions précaires depuis le lendemain du cyclone, la sécurité « dite passive » de l'établissement est quasiment inexistante malgré les efforts déployés. À la suite des questionnements de l'**UFAP UNSa Justice**, **M DEAL qui pilote le COSUI nous a indiqué qu'une prime serait versée aux personnels venus en soutien et ceci en fonction de leur régime indemnitaire, RIFSEEP pour les uns, Complément Forfitaire (ICP) pour les autres ou modulation de l'IFO.**

L'**UFAP UNSa Justice** a réaffirmé sa demande de construction d'un véritable mur d'enceinte pour assurer une sécurité effective et, en même temps, qui permettrait de résister aux tempêtes et cyclone.

L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé à nos interlocuteurs que le Million d'Euros débloqué pour les travaux risquait d'être insuffisant au regard l'augmentation des prix des matériaux à la suite de ces catastrophes naturelles successives qui ont touché l'ensemble du département de Mayotte

Les agents du centre pénitentiaire et du SPIP font face à des conditions de travail précaires, dégradées liées pour les uns aux problèmes de sécurité de la structure pénitentiaire et pour les autres à un sous-effectif chronique. Pour le SPIP, la surcharge de travail pour les CPIP est délirante, 637 personnes détenues au CP de Majicavo suivies par 6 personnels seulement et 883 personnes suivies en MO par 5 CPIP (**soit environ 176 dossiers par agent !**). Le manque de ressources et d'équipements adaptés freine inéluctablement la reprise normale des activités.

Pour l'UFAP UNSa Justice, Il est impératif d'apporter des solutions concrètes pour garantir des conditions de travail acceptables.

Les aides sociales d'urgence mise en place ont permis déjà de débloquer des moyens, aides d'un montant de 4500€ dans le cadre de l'état de catastrophe naturelle pour les agents résidents sur le département et 1300 € pour ceux

affectés en l'hexagone depuis plus de 18 mois. Une Commission d'Aide Financière se tiendra le 24 Février prochain et étudiera environ 200 dossiers.

L'UFAP UNSa Justice a rappelé que les fonds avancés sur les deniers de l'action sociale pour ces aides d'urgence devront être financés par les crédits Ministériels et non ceux de l'action sociale. A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels.

Bien que l'administration se soit mobilisée d'urgence sur cet évènement, **L'UFAP UNSa Justice** via l'UNSa Justice a demandé la convocation de la Formation Spécialisée ministérielle pour traiter en urgence la question de la reconstruction des infrastructures et des conditions de travail.

L'UFAP UNSa Justice exige :

- Un plan d'action détaillé et daté pour la réhabilitation des établissements.
- La construction d'un mur d'enceinte pour sécuriser le centre pénitentiaire.
- Un relogement digne et rapide des agents sinistrés.
- Un allègement de la charge de travail et un renforcement des effectifs.
- Mise en œuvre de compensation pour l'ensemble des agents en soutien.

L'UFAP UNSa Justice continuera d'accompagner l'ensemble des personnels mahorais qu'ils soient affectés dans l'hexagone ou dans le département de Mayotte pour qu'ils bénéficient des aides à la hauteur des dommages causés par cette catastrophe naturelle.

Pour l'UFAP UNSa Justice,

Le Secrétaire Général, Emmanuel CHAMBAUD

Le Secrétaire Général Adjoint, Jimmy OBERTAN

Le Secrétaire Général Adjoint, Lucciano DUCCESCHI

Le Secrétaire Général Réunion Mayotte, Alexandre VISSOUVANADIN

La Secrétaire Nationale, Nolwen DUGUE